



**Électricité
Prudence**
Gardons nos distances

Communiqué de presse

RTE, Enedis et la Fédération de pêche de l'Ain, ensemble pour la sécurité des pêcheurs

Mercredi 9 décembre, Cédric Auxenfans, Directeur du Groupe Maintenance Réseau Lyonnais chez RTE, Hugues Madignier, Directeur Territorial Enedis Ain et André Thomas, Vice-Président de la Fédération de pêche de l'Ain, ont renouvelé leur partenariat pour sensibiliser les pêcheurs aux risques électriques.

Un partenariat décliné en 2 grands axes

La campagne d'information « Électricité Prudence » permet à RTE et Enedis de sensibiliser le grand public et les professionnels sur les mesures de prudence à respecter lorsqu'ils exercent des activités aux abords des lignes électriques. Même sans contact direct avec une ligne, en cas de non-respect des distances de sécurité, un arc électrique peut se former, il y a alors danger d'électrocution.

À travers cette convention, Enedis et RTE s'engagent à poser des panneaux de prévention dans les zones les plus risquées répertoriées par la Fédération de Pêche de l'Ain et à fournir tous les outils de la campagne de sensibilisation « Électricité Prudence » : affiches, dépliants, supports web, vidéo, etc.

Des conseils de prévention aux pêcheurs

Parce qu'elles sont longues et souvent conductrices de l'électricité, les cannes à pêche manipulées près des lignes électriques peuvent présenter des risques. Pour pêcher en toute sécurité, il suffit de rester à distance des lignes et de suivre quelques mesures simples de prévention :

- Éviter de pêcher près des lignes électriques. En cas de présence d'une ligne électrique aux abords du plan d'eau, il est nécessaire de la repérer et de se tenir à distance pour éviter tout risque d'amorçage, y compris si on pêche en bateau.
- Respecter impérativement la distance de 5 mètres, le risque existe à la fois au contact de la ligne électrique mais surtout à l'approche.
- Ne jamais toucher un objet en contact avec une ligne électrique.
- En passant sous une ligne électrique, tenir la canne en position horizontale.

Retrouvez vidéos et brochures d'information sur le site Internet

<http://electricite-prudence.fr/>

Contact presse

RTE : Gilbert Chartrain – gilbert.chartrain@rte-france.com - Tél. : 06 67 34 55 73

Enedis : François Fèvre - francois.fevre@enedis.fr - Tél. : 06 68 38 33 50

À propos d'Enedis

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 35 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (220 et 20 000 Volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

À propos de RTE

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, est une entreprise de service. Notre mission fondamentale est d'assurer à tous nos clients l'accès à une alimentation électrique économique, sûre et propre. RTE connecte ses clients par une infrastructure adaptée et leur fournit tous les outils et services qui leur permettent d'en tirer parti pour répondre à leurs besoins, dans un souci d'efficacité économique, de respect de l'environnement et de sécurité d'approvisionnement en énergie. A cet effet, RTE exploite, maintient et développe le réseau à haute et très haute tension. Il est le garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique. RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport. 105 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 50 lignes transfrontalières connectent le réseau français à 33 pays européens, offrant ainsi des opportunités d'échanges d'électricité essentiels pour l'optimisation économique du système électrique. RTE emploie 8 500 salariés.

À propos de la Fédération de la pêche de l'Ain

La Fédération Départementale de l'Ain pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est régie par la loi de 1901 sur les associations et par le code de l'environnement. Par ses statuts établis par arrêté ministériel, elle est en charge de mission d'intérêt général pour la pêche et la protection du milieu aquatique. La fédération de pêche de l'Ain est dirigée par un conseil d'administration, constitué de bénévoles, élus par les représentants des 63 AAPPMA du département.